

# BARÈME FÉDÉRAL DES ARBITRES ET DES OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

## BARÈME FÉDÉRAL - SAISON 2008 / 2009

NM2-NF1	0,36 € / km + Forfait Repas 28 € si > 100 km + Indemnité 40 €	
NM3-NF2-NF3	0,36 € / km + Forfait Repas 28 € si > 100 km + Indemnité 30 €	
Championnat Espoirs Pro A	0,36 € / km + Forfait Repas 28 € si > 100 km + Indemnité 40 €	
Championnat de France Jeunes	0,36 € / km + Forfait Repas 28 € si > 100 km + Indemnité 30 €	
OTM	0,36 € / km + indemnité 15 €	
Championnat de France	Semaine (du lundi au vendredi) 0,36 €/km + 25 € indemnité	
OTM Pro A, Pro B, LFB et Coupes d'Europe	<b>Week-end</b>	<b>Semaine (du lundi au vendredi)</b>
	0,36 € / km + 30 € indemnité	0,36 € / km + 40 € indemnité

Indemnité calculée au km près par un logiciel spécifique (suppression des tranches).  
Les sommes calculées par le logiciel FBI ne pourront être modifiées par les arbitres eux-mêmes. Si problème, faire une réclamation écrite auprès de la FFBB (CFAMC).  
Pour les rencontres espoirs Pro A, une indemnité de semaine de 62 € sera, le cas échéant, ajoutée.

Dans le cas où 2 rencontres se déroulent le même jour dans le même lieu, le remboursement s'effectue de la façon suivante : montant du barème pour la première rencontre + montant de la prime de match selon le niveau d'intervention pour la 2<sup>ème</sup> rencontre. Ce montant total sera ensuite divisé à parts égales entre les 4 équipes en présence.

Dans le cas où 2 rencontres se déroulent sur deux jours dans le même lieu, le remboursement s'effectue de la façon suivante : montant du barème pour les rencontres du 1<sup>er</sup> jour + montant du barème si la distance est inférieure ou égale à 100 km ou montant de la prime de match selon le niveau d'intervention pour le 2<sup>ème</sup> jour augmentée d'une indemnité de nuit de 55 € si la distance est supérieure à 100 km. Ce montant total sera ensuite divisé à parts égales entre les 4 équipes en présence.

Pré-pressé : FFBB - BEN JILLALI

Impression : 2GCA

ZI des 50 arpents - 11, rue Denis Papin

77680 Roissy-en-Brie

Imprimé en France - Août 2008

Dépôt légal : Août 2008

N°ISSN en cours

Photos BELLENGER - STADIUM - FFBB